RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFEMONT

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

2026-171

ARRETE DU MAIRE

Circulation et stationnement
Neutralisation du complexe sportif J.B. Clément
Organisation d'une course pédestre
« Maxicross »

Le Maire de la Commune de Bouffémont ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et ses articles L.2211-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6-1 et suivants, relatifs à la police de circulation et du stationnement ;
Vu le Code de la Sécurité Intérieure et l'article L 613-2 ;
Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et ses textes d'application, notamment la Circulaire Ministérielle du 5 mars 1982 ;
Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 417-10 concernant l'arrêt ou le stationnement gênant, R 411-25 et R 411-26 relatifs à la signalisation routière ;
Vu les articles R 411-30 et R 411-31 du Code de la Route ;
Vu le Code de la Voirie Routière ;
Vu le Code Pénal et notamment l'article R 610-5.
Vu le code du sport (articles A. 331-37 à A. 331-42) modifié par l'arrêté du 3 mai 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique ;
Vu la circulaire du 2 août 2012 concernant l'application du décret n° 2012-312 du 5 mars 2012 relatif aux manifestations sportives sur les voies publiques ou ouvertes à la circulation publique, ainsi que de ses arrêtés d'application des 14 mars, 28 mars et 3 mai 2012 ;
Vu l'arrêté n° 2017-103 réglementant le stationnement sur l'ensemble de la Commune de Bouffémont ;
Vu la demande formulée par l'Office Bouffémontois des Sports d'organiser une course pédestre MAXICROSS ;

Considérant que la manifestation traversera la forêt domaniale à Bouffémont ;
Considérant qu'il convient d'édicter des mesures réglementaires afin d'assurer la sécurité des participants ;
Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer le bon ordre, la sûreté et la sécurité publique, et d'une manière générale, de prescrire toutes mesures utiles pour prévenir les accidents ;

ARRÊTE

Article 1 : **Le samedi 30 janvier 2027 de 13h30 à 17h30 et le dimanche 31 janvier 2027 de 07h30 à 17h30**, la circulation sera modifiée comme suit :

Interdiction de circulation :
- Rue des Fileuses
- Rue Berthelot (RD44), tronçon de route de l'arrêt de bus « 10 Arpents » à la rue Dreyer Dufer
- Rue Jean-Baptiste Clément, tronçon de route de la rue de la Clairière à la rue des Fileuses
- Rue des Cordonniers, tronçon de route du n° 58 à la rue des Fileuses

Modification de circulation :
- Rue des Lavandières, circulation à double sens. L'entrée et la sortie de celle-ci se faisant par la rue des Cordonniers. La sortie rue des Fileuses sera fermée
- Rue des Cordonniers, circulation à double sens jusqu'à la rue des Fileuses
- Rue du Général Empain, entrée et sortie de la voie par le rond-point Berthelot / Cordonniers L'accès via la rue du Général Empain carrefour rue des Fileuses sera fermé
- Rue des Fileuses, accès des riverains par la rue Jean-Baptiste Clément et sortie par la rue Berthelot en direction du carrefour Pigalle
- Rue Berthelot, tronçon de route de la rue du Général Empain à la rue Dreyer Dufer, accès et sortie des riverains par le carrefour Pigalle

La circulation des véhicules sera interdite sauf aux véhicules de services, de secours et de l'organisation **le dimanche 31 janvier 2027 de 8h00 à 8h30 et de 10h à 10h30** sur les voies suivantes :

Rue des Cordonniers
Allée des Reines des Près
Rue des Lavandières
Allée des Trèfles
Rue des Forgerons
Giratoire rue Berthelot
Rue du Général Empain
Rue du docteur Joussaume
Rue Alexandre Gérard
Allée Jean Bonal
Allée des Dix Arpents

Le 30 janvier 2027 Départs et retours du complexe sportif JB Clément entre 14h et 17h30.

Le 31 janvier 2027 Départs et retours du complexe sportif JB Clément entre 8h et 16h.

Le stationnement sera interdit sur la partie gauche du parking face au complexe sportif le vendredi 29 janvier 2027 de 6h à 13h.

Le stationnement sera interdit sur l'ensemble du parking du vendredi 29 janvier 2027 13h au dimanche 31 janvier 2027 18h.

Le stationnement sera interdit sur la partie gauche du parking face au complexe sportif du dimanche 31 janvier 2027 18h au lundi 1er février 2027 17h

Le stationnement sera réservé à l'OBS sur les deux premières rangées du parking du centre culturel sis 1 rue JB Clément du samedi 30 janvier 2027 13h au dimanche 31 janvier 18h.

Les véhicules dont le stationnement sera considéré comme gênant se verront verbalisés et seront placés en fourrière par les services compétents en application des règlements et lois en vigueurs.

Le stationnement sera autorisé dans la cour primaire de l'école élémentaire du trait d'union, dans la cour primaire de l'école élémentaire des hauts champs et sur le plateau d'évolution situé rue Champollion du samedi 30 janvier 2027 12h30 au dimanche 31 janvier 2027 18h.

Article 2 : Tous les cours et toutes les manifestations sportives au sein du complexe sportif J.B. Clément seront organisés selon les modalités précisées en annexe 1.

Article 3 : La signalétique correspondante sera mise en place par l'Office Bouffémontois des Sports.

Article 4 : M. le Directeur Général des Services, Mme la Directrice des services techniques, le Commandant de brigade de la gendarmerie de Domont, M. le Responsable de Police Municipale de la ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bouffémont, le 23 novembre 2026

Le Maire
Karine OKONSKI

ANNEXE N° 1
A l'arrêté du Maire n° 2026-171 en date du 23/11/2026

Circulation et stationnement
Neutralisation du complexe sportif J.B. Clément
Organisation d'une course pédestre
« Maxicross »

Planning d'occupation du complexe JBC – MaxiCross 2027

Jeudi 28 janvier 2027

- Fermeture complète du complexe JBC jusqu'à 17h00.
- Dépôt du matériel : tapis de sol, tables, chaises, grilles, etc.
- Début des préparatifs du **Maxi Cross**.
- Les cours dans le DOJO, la mezzanine et la salle spécialisée sont autorisés à partir de 17h00.

Vendredi 29 janvier 2027

- Fermeture complète du complexe JBC jusqu'à 17h00, ainsi que de la mezzanine et de la salle de réunion.
- Poursuite de l'installation du matériel pour le **Maxi Cross**.
- Les cours dans le DOJO et la salle spécialisée sont maintenus à partir de 17h00.

Samedi 30 janvier 2027

- Maxi Cross 2027 – fermeture complète du complexe Jean Baptiste CLEMENT (incluant les structures externes au bâtiment principal)

Dimanche 31 janvier 2027

- Maxi Cross 2027 – fermeture complète du complexe Jean Baptiste CLEMENT (incluant les structures externes au bâtiment principal)

Lundi 1er février 2027

- Fermeture complète du complexe JBC pour :
  - le retrait des tapis de sol et des autres matériels,
  - le nettoyage complet du complexe.
- Réouverture à partir de 17h00, selon le planning annuel d'utilisation.

Jusqu'au mercredi 3 février 2027

- Neutralisation des 2 vestiaires parking extérieur

Fait à Bouffémont, le 23 novembre 2026

Le Maire
Karine OKONSKI

